

## Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 04 décembre 2025

1	TOSCANI	Dominique	Présent	
2	CAMPAGNARO	Alice	Présente	
3	PIGEON	Emmanuel	Présent	
4	TOSCANI	Christiane	Présente	
5	LAMBERTS	Lucien	Présent	
6	PICANT	Delphine	Absente	
7	LEMOINE	Jean-Jacques	Présent	
8	LECUE	Carole	Présente	
9	PRUNIER	Thierry	Présent	
10	FOUGERAY	Raymonde	Excusée	Donne pouvoir à Mme Christiane Toscani
11	LE TROADEC	Pierre	Présent	
12	PETITJEAN-LUCAS	Gérard	Excusé	
13	DONIUS	Marie-Laure	Présente	
14	FORET	Frédéric	Présent	
15	PILLAC	Patrice	Présent	
16	LEMAITRE	Yvette	Excusée	Donne pouvoir à M. Hervé Heudron
17	MUTEL	Jean-Robert	Absent	
18	DOS SANTOS	Marie-Anne	Présente	
19	LEVASSEUR	Yann	Présent	
20	DUVAL	Georges	Présent	
21	KUSNIK	Jean-François	Présent	
22	CAMPAGNARO	Marianne	Excusée	Donne pouvoir à Mme Alice Campagnaro
23	LECOMTE	Henri	Présent	
24	BLANCHARD	Michel	Présent	
25	BANSSE	Nelly	Présente	
26	DECAEN	Christophe	Présent	
27	DECAEN	Karima	Excusée	Donne pouvoir à M. Christophe Decaen
28	HEUDRON	Hervé	Présent	
29	MEUSNIER	Amélie	Présente	

Secrétaire de séance **Madame Alice Campagnaro.**

### 1. Délibération 2025/056 – Rapport 001

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal est informé du procès-verbal du conseil municipal du 01 septembre 2025

Le rapport est approuvé à la majorité : 21 pour, 5 contre

## **2. Délibération 2025/057 – Rapport 002**

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉTAT DES DÉCISIONS PRISES**

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 01 septembre et le 28 novembre 2025.

Le rapport est adopté à la majorité : 23 pour et 3 abstentions

---

## **3. Délibération 2025/058 – Rapport 003**

### **DESSERTE ELECTRICITE - TRAVAUX EXTENSION SOUTERRAIN 16 RUE DE FOSSEUSE N°ENEDIS : RAC-PIC-25-003902**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la nécessité d'étendre le réseau électrique pour le 16 Rue de Fosseuse et a validé la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise pour réaliser cette extension en technique souterraine.

Les principaux éléments sont les suivants :

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 53 229,13 € TTC (valable pour 3 mois).

La participation de M. Karim CHERGUI, demandeur des travaux, est de 26 947,25 €. Le solde restant à la charge du SE60.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux, mais le montant final pourrait être réévalué en fonction de l'actualisation des coûts au moment de l'exécution des travaux. Le Conseil Municipal a validé cette décision et a acté la participation de M. CHERGUI selon le plan de financement prévisionnel.

Le rapport est adopté à la majorité : 25 pour et 1 contre

---

## **4. Délibération 2025/059 – Rapport 004**

### **SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (SE 60) – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le SE 60 a adopté, le 25 novembre 2025, une délibération visant à modifier ses statuts afin de moderniser son fonctionnement. Cette réforme améliore la gouvernance en réduisant le nombre de délégués et en réorganisant les Secteurs Locaux d'Énergie.

Une nouvelle méthode de calcul des délégués est mise en place selon la population, les communes et les EPCI. Les statuts intègrent les nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonation.

Ils clarifient également les droits d'intervention du syndicat en matière d'éclairage public, de télécommunications et d'IRVE. De nouvelles compétences complémentaires sont ajoutées, notamment les objets connectés et l'autoconsommation.

La procédure de mise à jour est simplifiée pour plus de flexibilité. Les changements de gouvernance s'appliqueront après les prochaines élections municipales. Le cadre juridique de référence est rappelé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide le projet de statuts.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **5. Délibération 2025/060 – Rapport 005**

### **ACCORD DE PRINCIPE A LA MISE EN PLACE D'UNE OPAH-RU A BORNEL**

Le Conseil municipal a examiné le projet de participation de la commune de Bornel à une OPAH-RU multisite portée par la Communauté de communes des Sablons.

Ce dispositif vise à améliorer l'habitat dans le centre-ville, notamment en luttant contre l'habitat indigne, la vacance et la précarité énergétique. Le diagnostic territorial et les scénarios d'intervention présentés en 2025 ont confirmé l'intérêt d'inscrire Bornel dans ce programme.

L'OPAH-RU concernera un périmètre opérationnel défini. La commune prévoit un objectif de réhabilitation de 23 logements avec le soutien de l'Anah et du Département.

Une participation financière communale est envisagée à hauteur de 12 400 € par an sur cinq ans. Ces aides prendront la forme de subventions aux travaux et de primes de gestion pour les copropriétés fragiles. Les modalités d'attribution feront l'objet d'un règlement spécifique soumis ultérieurement au Conseil municipal.

Le rapport est adopté à la majorité : 21 voix pour, 5 contre.

---

## **6. Délibération 2025/061 – Rapport 06**

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SPL ADTO SAO POUR L'ANNEE 2024**

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2024 de la SPL ADTO SAO, dont la commune de Bornel est actionnaire. Ce rapport a été présenté conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il rend compte de l'activité de la société publique locale et des éventuelles évolutions statutaires. Le Conseil a également examiné la demande de quitus du représentant de la collectivité pour l'exercice 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a statué sur l'approbation du rapport présenté.

La décision vise à assurer le suivi et le contrôle de la participation communale au sein de la SPL. Le rapport annuel constitue un outil d'information et de transparence pour la collectivité.

Le rapport est adopté à la majorité : 23 pour, 3 abstentions

---

## **7. Délibération 2025/062 – Rapport 007**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ILEP – VALIDATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION ET APPROBATION DES BUDGETS ET MODALITES LIES A L'ACCUEIL DE LOISIRS ET AU POLE ADOS POUR L'ANNEE 2026**

Le Conseil municipal de Bornel a examiné la délégation de service public confiée à l'ILEP concernant l'accueil de loisirs et le pôle ados pour l'année 2026. Il a été proposé de valider l'avenant n°3 à la convention afin de tenir compte des effectifs réels 2025.

Cet avenant intègre également les évolutions de la convention collective et les modifications des financements de la CAF. Le maintien de la société La Normande comme prestataire de restauration a été présenté.

Le budget global 2026 de l'accueil de loisirs s'élève à 1 013 386,55 €, avec une participation communale de 302 377,57 €.

Le budget du pôle ados est fixé à 48 402 €, dont 24 917 € à la charge de la commune.

La prestation de restauration prévoit un repas à quatre composantes incluant un élément bio et un élément local. Le Conseil municipal a débattu des modalités financières et organisationnelles proposées. Interpellé sur les différences des participations des familles entre Anserville et Bornel, il est à noter que ces dernières sont calculées en fonction des revenus moyens.

Les budgets et les modalités de gestion pour 2026 ont été approuvés.

Le rapport est adopté à la majorité : 21 pour, 1 abstention, 4 contre

---

#### **8. Délibération 2025/063 – Rapport 008**

##### **AUTORISATION DE FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES BUDGETS 2026**

Le Conseil municipal a examiné la proposition d'autorisation de fongibilité des crédits budgétaires pour l'exercice 2026.

Cette mesure vise à permettre une gestion plus souple et adaptée des budgets communaux. La fongibilité asymétrique autorisée par la réglementation permet d'ajuster les crédits en fonction de l'évolution des dépenses et des recettes. Sa mise en œuvre nécessite une délibération préalable du Conseil municipal.

Le dispositif concerne des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section. Ces virements sont limités à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. L'autorisation est accordée pour l'exercice budgétaire 2026. Le Maire est habilité à procéder à ces ajustements budgétaires. Il est également autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

#### **9. Délibération 2025/064 – Rapport 009**

##### **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2026**

Le Conseil municipal a examiné la délibération relative à l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026. Cette possibilité est prévue par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Elle permet d'assurer la continuité des opérations d'investissement en début d'exercice budgétaire. L'autorisation concerne les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette. Le plafond est fixé à 25 % des crédits ouverts au budget 2025, hors restes à réaliser.

Les dépenses engagées par anticipation seront intégralement inscrites au budget primitif 2026.

Les montants autorisés s'élèvent à 29 632,57 € pour les immobilisations incorporelles.

Ils s'élèvent également à 263 274,69 € pour les immobilisations corporelles.

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater ces dépenses.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

## 10. Délibération 2025/065 – Rapport 010

### OBJET : BUDGET 2025 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Le Conseil municipal de Bornel a examiné la décision modificative budgétaire n°3 du budget principal 2025. Cette décision vise à ajuster les autorisations budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement.

Elle permet notamment d'intégrer les dotations aux amortissements des immobilisations.

Elle prend également en compte la restitution d'un trop-perçu de taxe d'aménagement versée par l'État. La décision prévoit également des ajustements liés aux opérations de reprise au compte 13.

Les travaux d'éclairage du stade sont reclassés en investissement, le SE 60 assurant la maîtrise d'œuvre.

Les mouvements de crédits respectent les règles d'équilibre et de sincérité budgétaire, à savoir :

#### Fonctionnement dépenses

Chapitre 011	: - 187 167.97 €
Chapitre 042	: +187 167.97 €

#### Investissement recettes

Chapitre 040	: + 187 167.97 €
--------------	------------------

#### Investissement dépenses

Chapitre 10	: + 35 000 €
Chapitre 013	: + 30 000 €
Chapitre 204	: + 38 000 €
Chapitre 021	: - 103 000 €
Chapitre 021	: + 187 167.97 €

Le Maire est autorisé à procéder aux ajustements comptables nécessaires.

La décision a été adoptée à la majorité : 23 voix pour, 3 abstentions

---

Le lundi 22 décembre 2025

**Monsieur Dominique Toscani**

Maire de Bornel

**Madame Alice Campagnaro**

Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance

